

---

Lausanne, le 20 juin 2014

Conseil d'Etat du canton de Vaud  
Château Cantonal  
1014 Lausanne

***Votre réponse du 30 avril 2014 relative à notre courrier du 3 mars 2014 sur la lutte contre le harcèlement sexuel, pour la dignité et l'intégrité des femmes***

***Demande d'ouverture de négociations***

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,  
Mesdames les Conseillères d'Etat,  
Messieurs les Conseillers d'Etat,  
Monsieur le Chancelier,

Votre courrier cité en titre a retenu, autant par son contenu que par sa forme, notre meilleure attention. Il ne répond toutefois pas à la totalité de notre propos.

Nous étions au courant de l'existence du programme de législature 2012-2017 et de son libellé. Nous savions également qu'il existait un plan d'action qui s'y rapporte. Nous prenons bonne note que l'élaboration de ce plan a été menée en 2012, 2013 et plus de la première moitié de 2014. Nous ne doutons donc pas qu'il a été soigneusement construit, qu'il est complet et qu'il traite avec sérieux d'une situation pour laquelle des améliorations sont aussi indispensables qu'urgentes. La mise en œuvre de ce plan entre septembre 2014 et la fin du programme de législature en 2017 permettra, nous n'en doutons toujours pas, de mettre en œuvre de manière efficace l'ensemble des actions que vous avez prévues. Nous sommes également persuadés que quelques député-e-s interviendront avec pertinence pour débattre avec l'exécutif cantonal de la nature du plan et de la bienfaisance de son exécution.

Nous vous remercions de nous rappeler l'existence, depuis 15 ans, du groupe IMPACT. Cette information est d'autant plus précieuse et nécessaire que c'est le refus de la part de votre collègue d'un rapport de ce groupe qui a ouvert une affaire malheureusement exemplaire au DFJC. Cet élément nous semble d'autant plus important que le rapport du groupe IMPACT sur le harcèlement sexuel subi par une enseignante n'a jamais fait l'objet d'une évaluation de la part de l'employeur public mais a été par contre largement confirmé par les divers tribunaux qui ont eu à intervenir, tout au long de cette affaire. Nous ne doutons pas que les salarié-e-s de l'Etat aient accès de manière libre et confidentielle au groupe IMPACT. Ce qui nous pose problème, c'est l'incroyable difficulté et les années qu'il faut à une femme

harcelée sexuellement, employée par l'Etat de Vaud, pour obtenir justice. Et, oserons-nous ajouter, la manière dont l'employeur public et ses conseiller-ère-s œuvrent tout au long de celle-ci.

Nous retenons que vous avez pris connaissance, pour l'affaire en question, de nos différents courriers et de l'arrêt du Tribunal fédéral du 8 janvier 2014. Nous espérons avoir sous peu de fiables informations sur la suite que vous comptez donner à ce dossier.

**Toutefois, SUD insiste à nouveau pour que l'employeur public vaudois informe systématiquement tout son personnel, et non pas seulement les cadres.**

Une autre revendication, tout à fait importante, est que le Conseil d'Etat vaudois **intègre dans son dispositif de protection contre le harcèlement sexuel les recommandations du Bureau fédéral de l'égalité**. Nous avons mentionné ce point dans notre courrier du 3 mars 2014 et nous sommes sûres que vous saisissez à la fois sa portée pratique et sa dimension symbolique. Naturellement, l'intégration de ces éléments dans la LPers et dans toutes les dispositions légales et réglementaires pertinentes constituerait un progrès dans la lutte contre le harcèlement sexuel. Une telle avancée réalisée par l'employeur public vaudois honorerait notre Etat cantonal et confirmerait la volonté politique de nos autorités quand il s'agit de défendre la dignité et l'intégrité des femmes.

**Nous vous demandons formellement l'ouverture de négociations sur ces questions.** Une détermination formelle de l'employeur public sur ce point dans des délais raisonnables nous obligerait.

En vous remerciant de l'attention que, tout comme nous, vous portez au délicat problème du harcèlement sexuel au travail, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Monsieur le Chancelier, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Secrétariat fédéral de Sud

Françoise-Emmanuelle Nicolet

Diana Vonlanthen